



## Conseil d'administration

310<sup>e</sup> session, Genève, mars 2011

GB.310/PFA/3

Commission du programme, du budget et de l'administration

**PFA**

**POUR DÉCISION**

TROISIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

### Utilisation du Compte de programmes spéciaux 2008-09

#### Aperçu

**Questions traitées**

Propositions en vue de l'utilisation des fonds du Compte de programmes spéciaux 2008-09.

**Incidences sur le plan des politiques**

Décisions concernant les activités hautement prioritaires devant être financées par le Compte de programmes spéciaux.

**Incidences financières**

Décisions concernant l'utilisation des fonds du Compte de programmes spéciaux 2008-09.

**Décision demandée**

Paragraphe 33.

**Documents du Conseil d'administration ou instruments de l'OIT cités en référence**

GB.307/PFA/1/1, GB.309/ESP/1/2, GB.309/PFA/3, GB.309/PFA/7, GB.309/PFA/ICTS/1 et GB.310/PFA/2.

Règlement financier.

Pacte mondial pour l'emploi.

1. Il ressort des résultats financiers se rapportant au programme et budget pour 2008-09, qui ont été soumis au Conseil d'administration à sa 307<sup>e</sup> session (mars 2010), que la période biennale s'est achevée sur un excédent de recettes de 19 127 221 francs suisses, soit 18 570 117 dollars des Etats-Unis au taux de change du 31 décembre 2009<sup>1</sup>. Cet excédent résulte du recouvrement d'arriérés de contributions ayant entraîné des recettes supérieures au niveau prévu par le programme et budget pour 2008-09.
2. Aux termes de l'article 18, paragraphe 3, du Règlement financier, cet excédent a été viré au Compte de programmes spéciaux visé à l'article 11, paragraphe 9. Dans ce dernier paragraphe, il est indiqué qu'un tel excédent sera utilisé, sous réserve de l'autorisation du Conseil d'administration, pour financer des activités hautement prioritaires d'une durée limitée pour lesquelles aucun crédit n'est prévu dans le budget adopté par la Conférence et qui n'entraîneront aucune demande de financement supplémentaire ultérieur.
3. Les propositions actuelles détaillées concernant des investissements ponctuels ont été élaborées sur la base des domaines retenus à titre provisoire dans le document GB.309/PFA/3 et des orientations fournies par le Conseil d'administration qui ont fait l'objet de consultations informelles avec des représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs. Les investissements proposés complètent les Propositions de programme et de budget pour 2012-13<sup>2</sup> qui sont à l'examen dans le cadre de la présente session et aboutiront directement à un renforcement des services fournis aux mandants.
4. Dans le respect du principe de prudence que le Bureau a toujours appliqué en matière de gestion financière, le Directeur général demande l'autorisation d'utiliser un montant maximal de 14,4 millions de dollars des Etats-Unis selon les modalités décrites ci-dessous, et de garder en réserve les 4,2 millions restants en attendant les décisions que le Conseil d'administration prendra ultérieurement.
5. Tableau récapitulatif des dépenses proposées:

Coûts imputés au Compte de programmes spéciaux	Dollars des Etats-Unis
Renforcement de l'application des normes	2 000 000
Soutien à la mise en œuvre des programmes par pays de promotion du travail décent	4 000 000
Renforcement de la base de connaissances	2 392 500
Modernisation de l'infrastructure informatique	6 000 000
<b>Total</b>	<b>14 392 500</b>

6. Les trois premières propositions correspondent à des besoins spécifiques d'investissement aux fins du renforcement des principaux moyens d'action de l'Organisation: normes internationales du travail, coopération technique et partage des connaissances. Dans chaque cas, les propositions répondent à des demandes et orientations spécifiques émanant du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail. Tandis que les enseignements tirés de ces investissements feront l'objet d'un suivi, les futurs coûts peuvent soit déjà figurer dans les Propositions de programme et de budget pour 2012-13, soit faire l'objet de projets de coopération technique, ou d'autres propositions, après une phase pilote. Aucune structure n'est créée sauf dans le cadre d'un financement complet prévu sur le budget ordinaire. La quatrième proposition porte sur la modernisation de l'infrastructure informatique. Là encore, tous les coûts constants ont été inscrits dans les Propositions de programme et de budget pour 2012-13.

<sup>1</sup> Document GB.307/PFA/1/1, paragr. 6.

<sup>2</sup> Document GB.310/PFA/2.

## Renforcement de l'application des normes

7. L'application des normes dans les pays en développement serait renforcée au moyen d'une approche innovante constituée des deux volets suivants: *a)* un «filet de sécurité» concernant la présentation de rapports, qui permettrait d'assurer un suivi des cas de manquements graves à l'obligation énoncée en la matière dans la Constitution, sur la base de critères qui ont déjà été adoptés par la Conférence et appliqués par la commission d'experts<sup>3</sup>; et *b)* une assistance ciblée fournie aux pays qui ont clairement manifesté leur volonté politique de combler les lacunes recensées par les organes de contrôle, s'agissant de l'application des normes internationales du travail, mais qui n'ont pas les capacités techniques et juridiques requises pour le faire. L'assistance fournie consisterait notamment en une aide à la rédaction de textes législatifs et en une assistance dans les domaines opérationnels.
8. Le filet de sécurité et l'assistance ciblée concerneraient chacun 20 pays. Un montant total de 2 millions de dollars des Etats-Unis serait réparti à peu près à égalité entre les deux activités:

Coûts imputés au Compte de programmes spéciaux	Dollars des Etats-Unis
Filet de sécurité concernant la présentation de rapports (20 pays)	1 000 000
Assistance ciblée (20 pays)	1 000 000
<b>Coût total</b>	<b>2 000 000</b>

## Soutien aux mandants en vue de leur pleine participation à la conception et à la mise en œuvre des programmes par pays de promotion du travail décent

9. Grâce à l'expérience acquise dans la conception et la mise en œuvre des programmes par pays de promotion du travail décent, on sait à présent qu'il faut s'attacher à donner aux mandants les informations et les capacités nécessaires pour leur permettre de participer à la conception d'un programme par pays qui soit axé sur les résultats. En outre, lorsque les mandants participent activement à l'exécution, au suivi et à l'évaluation de programmes, la mise en œuvre de ces derniers s'en trouve nettement améliorée. Les examens par pays réalisés au titre du Pacte mondial pour l'emploi et d'autres instruments d'étude diagnostique ont démontré qu'il était vital de mettre au point des méthodes d'évaluation de la situation nationale au regard du travail décent, qui aident le Bureau et les mandants à concevoir et à exécuter les programmes par pays en s'appuyant sur une solide base de connaissances. Les évaluations au titre du Pacte font intervenir des méthodes pratiques permettant de couvrir les quatre objectifs stratégiques d'une manière intégrée. Cela

<sup>3</sup> Le Conseil d'administration a examiné régulièrement des mesures visant à améliorer l'impact du système normatif de l'OIT, notamment par l'intermédiaire de l'assistance et de la coopération techniques, depuis l'adoption du plan d'action intérimaire sur cette question en novembre 2007. Par ailleurs, en novembre 2010, la commission d'experts a noté que, pour la seule année 2010, 18 pays répondaient aux critères, s'agissant de 401 cas précis de manquements graves à l'obligation de présenter des rapports concernant des conventions ratifiées. La commission a engagé le Bureau à adopter une approche innovante pour résoudre cette question.

correspond à l'étape «Defining the country context» (définition du contexte national) de la procédure suivie actuellement pour mettre au point des programmes par pays<sup>4</sup>.

10. Il est donc proposé que les méthodes d'évaluation par pays soient perfectionnées et que l'examen effectué au titre du Pacte mondial pour l'emploi devienne une évaluation de la situation nationale au regard du travail décent. Cela concernerait les programmes nouveaux ou révisés, aux fins du renforcement de la participation et des capacités des mandants, et ces travaux seraient ensuite intégrés dans le processus de conception des programmes par pays. Cela contribuerait à la qualité des plans de travail axés sur les résultats, et à leur application, et constituerait une composante importante de la stratégie du Bureau en matière de connaissances. Les travaux demanderaient la participation de tous les secteurs techniques et de toutes les régions ainsi que des unités responsables de la programmation, de la coopération pour le développement et de l'évaluation. Le Centre de Turin contribuerait à la mise au point d'outils de formation et à l'organisation d'ateliers. Les travaux seraient coordonnés avec les opérations du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) et du PNUD et seraient liés à la mobilisation des ressources.
11. Les travaux consisteraient de manière générale: *a)* à adapter les méthodes fondées sur les expériences tirées des programmes par pays de promotion du travail décent et de l'application du Pacte mondial pour l'emploi dans le cadre d'un processus faisant intervenir les trois groupes de mandants; *b)* à appliquer ces méthodes dans chaque région, notamment pour ce qui est de la mobilisation d'équipes multidisciplinaires intégrées comprenant à la fois des fonctionnaires du siège et des fonctionnaires des bureaux extérieurs; *c)* sur la base de ces expériences, à mettre à jour les directives applicables aux programmes par pays en vue d'une application élargie; et *d)* à diffuser les nouvelles méthodes au niveau mondial au moyen de ressources documentaires multilingues et par la formation du personnel du BIT et des mandants dans les régions et au siège. Il est proposé d'allouer 4 millions de dollars des Etats-Unis pour ces travaux.

Coûts imputés au Compte de programmes spéciaux	Dollars des Etats-Unis
Soutien à la conception des programmes par pays de promotion du travail décent, au niveau national, notamment pour ce qui est des capacités des mandants	1 650 000
Elaboration de directives préliminaires et de ressources documentaires aux fins des méthodes d'évaluation de la situation nationale dans le cadre des programmes de promotion du travail décent	350 000
Application des méthodes d'évaluation de la situation nationale dans le cadre des programmes de promotion du travail décent dans 15 pays (3 par région)	1 000 000
Analyse des expériences et des enseignements tirés	250 000
Finalisation et diffusion au niveau mondial des nouvelles méthodes par la publication de directives révisées, la production de ressources documentaires multilingues et l'organisation d'activités de formation dans les régions et au siège se rapportant à l'application de ces méthodes	750 000
<b>Coût total</b>	<b>4 000 000</b>

## Renforcement de la base de connaissances du Bureau

12. Dans les Propositions de programme et de budget pour 2012-13, la gestion et le partage des connaissances sont considérés comme des questions centrales. Les activités menées

<sup>4</sup> Voir «Preparing a Decent Work Country Programme», un processus en six étapes, dans *ILO Decent Work Country Programmes: A Guidebook*, version 2, juillet 2008.

dans ce domaine constitueront un nouvel outil d'orientation du BIT au service des mandants. Elles seront utiles à l'établissement des priorités et aux analyses effectuées par les mandants aux niveaux mondial et national et contribueront directement aux analyses et aux services fournis par le Bureau.

13. Les coûts constants de ce système sont déjà inscrits dans les Propositions de programme et de budget pour 2012-13, mais il est proposé de financer trois composantes fondamentales sur le Compte de programmes spéciaux, à titre d'investissements ponctuels.

### **Mise en place du portail central de services d'information pour faciliter l'amélioration de la gestion des connaissances au BIT**

14. Il a été défini trois principaux domaines de travaux préparatoires qui sont nécessaires à la mise en place du portail central de services d'information et pour lesquels un soutien est proposé.
15. La mise au point d'un modèle de collecte de données sur les politiques exigera la mobilisation et l'engagement de membres clés du personnel dans l'ensemble du Bureau, ainsi que la tenue d'une série de consultations aussi bien au siège que sur le terrain. Ces consultations serviront à définir par itérations un modèle commun permettant de réunir des informations sur les politiques au niveau national.
16. Le matériel de formation à mettre au point consiste notamment en des exposés, des démonstrations, des études de cas et des documents de référence qui seront élaborés avant la formation. Toutes ces ressources seront disponibles dans les trois langues officielles de l'OIT.
17. Il est prévu de mener des activités de formation dans 80 pays au total en appliquant les principes de la «formation de formateurs»: des fonctionnaires du siège dispenseront une formation dans les 30 premiers pays pour que, ensuite, certains des employés des bureaux extérieurs, qui ont été formés ainsi, puissent assurer cette formation dans les 50 pays restants.
18. Il est proposé de consacrer environ 0,29 million de dollars des Etats-Unis à l'élaboration du modèle de collecte de données sur les politiques et approximativement 0,17 million pour le matériel de formation nécessaire, ce qui donnerait au total un montant d'investissement ponctuel d'environ 0,46 million. En ce qui concerne les activités de formation, les coûts, estimés à 1 million de dollars des Etats-Unis, seraient financés par les fonds pour le perfectionnement du personnel prévus dans les propositions de programme et de budget.

<b>Coûts imputés au Compte de programmes spéciaux</b>	<b>Dollars des Etats-Unis</b>
Elaboration du modèle de collecte de données sur les politiques	287 500
Matériel de formation	170 000
Activités de formation	0
<b>Coût total</b>	<b>457 500</b>

## **Conception et mise en place des systèmes informatiques nécessaires au fonctionnement du portail central de services d'information**

19. Le portail central de services d'information est destiné à rassembler le contenu de plus d'une vingtaine de sources de renseignements internes et externes sur une plate-forme d'information conviviale sur Internet et accessible au personnel du BIT, aux mandants de l'OIT et au grand public.
20. Ce portail est destiné à offrir des conseils en matière de politiques qui soient cohérents, précis et applicables, en temps réel, pour fournir des services efficaces aux mandants fondés sur la connaissance des pays en temps réel. Ces services comprennent des activités de recherche et d'analyse rigoureuses des politiques aux niveaux national et régional, des programmes par pays de promotion du travail décent régulièrement actualisés, des rapports mondiaux aux fins du maintien de la collaboration avec des groupes externes, des conseils en matière de politiques, des services consultatifs techniques et des mises à jour périodiques sur les politiques.
21. Les données figurant sur le portail central de services d'information seront recensées et rassemblées aux niveaux national, régional et mondial et comprendront des renseignements sur les politiques, les statistiques et les normes. Le contenu du portail sera organisé, classé et agrégé par pays et par sujet, conformément aux quatre piliers du travail décent et aux 19 résultats en matière de travail décent.
22. Les coûts afférents à la conception, à la mise en place et à l'expérimentation du portail central de services d'information comprennent les frais relatifs à la base de données sous-jacente qui contiendra les données agrégées et les documents qui s'y rapportent, aux pages Web pour l'affichage, la recherche et la gestion du contenu stocké dans la base de données centrale sous-jacente, et aux rapports interactifs servant à l'analyse de l'information.
23. Les coûts des licences informatiques comprennent les coûts d'utilisation de programmes informatiques exclusifs nécessaires au fonctionnement du portail central de services d'information, lequel utilisera dix logiciels intégrés.
24. Les coûts d'infrastructure comprennent les frais relatifs au matériel informatique, à savoir les serveurs, les dispositifs de stockage et tout autre équipement informatique, ainsi que les frais d'infrastructure ponctuels. Les coûts d'hébergement comprennent les frais d'hébergement des applications sur des sites primaires et secondaires pour s'assurer que l'investissement du BIT est protégé.
25. Il est proposé d'affecter quelque 1,4 million de dollars des Etats-Unis à la conception, à la mise en place et à l'expérimentation du portail central de services d'information et environ 0,24 million aux licences informatiques nécessaires au fonctionnement du portail. De plus, 0,3 million sont proposés pour l'infrastructure informatique et les coûts d'hébergement en rapport avec le portail, pour lequel il faudra donc compter, au total, environ 1,9 million.
26. Outre les allocations proposées ci-dessus à titre d'investissements ponctuels financés par le Compte de programmes spéciaux, environ 1 million de dollars des Etats-Unis sont prévus dans les propositions de programme et de budget pour couvrir les frais relatifs au support des applications, aux licences informatiques, ainsi qu'à l'infrastructure informatique et à l'hébergement.

Coûts imputés au Compte de programmes spéciaux	Dollars des Etats-Unis
Conception, mise en place et expérimentation du portail central de services d'information	1 390 000
Licences informatiques nécessaires au fonctionnement du portail central de services d'information	240 000
Coûts d'infrastructure et d'hébergement pour la mise en place du portail central de services d'information	305 000
<b>Coût total</b>	<b>1 935 000</b>

## Modernisation de l'infrastructure informatique du Bureau

27. Dans les Propositions de programme et de budget pour 2012-13, il est indiqué que le Bureau doit moderniser son infrastructure informatique pour améliorer le rapport coût-efficacité des services fournis aux mandants. Il y est par ailleurs souligné qu'une infrastructure informatique améliorée est essentielle pour favoriser le partage de connaissances qui fait de plus en plus partie des activités du BIT. De plus, en modernisant son infrastructure informatique, le Bureau renforce ses capacités internes de répondre à des demandes portant par exemple sur l'amélioration de la planification du travail axée sur les résultats, la présentation de rapports, la responsabilisation et la recherche. Trois principaux domaines d'investissement ponctuel sont proposés sous cette rubrique, lesquels ont trait à la nécessité de moderniser les capacités informatiques du Bureau comme il a été déterminé dans l'audit qui a été effectué sur l'infrastructure informatique.

## Hébergement des systèmes informatiques sur un site tiers professionnel

28. Les systèmes informatiques du BIT se trouvent actuellement dans un centre de données qui n'a pas été construit à cet effet et qui a fait l'objet de critiques sévères de la part des vérificateurs des installations informatiques. Si ces systèmes restent dans cet endroit inapproprié, les données risquent d'être indisponibles ou perdues alors que leur hébergement sur un site professionnel et sécurisé fournirait en plus la possibilité de bénéficier d'un support 24 heures sur 24 pour le matériel et les configurations, ce qui permettrait d'assurer une meilleure disponibilité des informations pour le personnel, les mandants et les partenaires qui se trouvent à l'extérieur du siège de l'Organisation.

## Sécurisation des données du BIT, des identifiants et des systèmes grâce à un dispositif de reprise après sinistre

29. La pratique habituelle pour les systèmes informatiques vitaux est de conserver les données et les systèmes dans deux sites sécurisés de telle sorte que, en cas de défaillance d'un élément (électricité, serveur, disques), ces derniers puissent quand même être disponibles en permanence. Actuellement, le BIT n'est pas en mesure de fournir ce niveau de disponibilité des systèmes, ce qui expose le Bureau à un risque considérable de perte de données et de baisse de productivité.

## Mise à niveau des systèmes ne bénéficiant plus d'un support

30. Certains des systèmes du BIT fonctionnent encore avec du matériel ou des logiciels qui sont obsolètes ou ne bénéficient plus d'un support. Lorsque des problèmes de sécurité se posent, les fournisseurs ne sont pas prêts à offrir des solutions parce que ces systèmes sont considérés comme dépassés et que le support a été réduit. En raison de son inefficacité, le matériel ancien consomme beaucoup d'électricité et de capacités de refroidissement pour des résultats insuffisants. En outre, cette situation restreint les possibilités d'intégration des systèmes informatiques et introduit des risques en matière de sécurité, étant donné que des correctifs de sécurité ne sont pas disponibles pour du matériel ou des logiciels qui ne bénéficient plus d'un support.
31. Il est proposé environ 0,7 million de dollars des Etats-Unis pour l'hébergement des systèmes informatiques sur un site tiers professionnel. Afin de sécuriser les données de l'Organisation, les identifiants et les systèmes par un dispositif de reprise après sinistre, on propose environ 2,8 millions. Quant à la mise à niveau des systèmes qui ne bénéficient plus d'un support, 2,4 millions environ y seraient consacrés. Enfin, 120 000 dollars des Etats-Unis seraient affectés à la consolidation des systèmes existants de partage des connaissances et à la fourniture d'un accès par mot de passe unique. Le montant total proposé s'élèverait donc à 6 millions de dollars des Etats-Unis.
32. Outre les investissements ponctuels susmentionnés, un montant d'environ 1,9 million de dollars des Etats-Unis est prévu dans les Propositions de programme et de budget pour 2012-13 pour couvrir les frais permanents associés aux trois principales composantes.

Coûts imputés au Compte de programmes spéciaux	Dollars des Etats-Unis
<i>Hébergement des systèmes informatiques sur un site tiers professionnel</i>	
Modernisation minimale du centre de données (pour réduire les risques inacceptables sur les trois ou quatre prochaines années)	300 000
Délocalisation des systèmes de production (seulement) sur des sites d'hébergement externes	190 000
Hébergement complet du centre de données (tous systèmes)	200 000
<b>Sous-total</b>	<b>690 000</b>
<i>Sécurisation des données de l'Organisation, des identifiants et des systèmes par un dispositif de reprise après sinistre</i>	
Réplication de toutes les données du BIT aux fins de la reprise après sinistre (les données se trouvent à deux endroits)	900 000
Répartition de l'hébergement de l'infrastructure entre deux sites (les serveurs et les données se trouvent à deux endroits)	1 000 000
Consolidation d'un projet de gestion des identifiants (sécurité). Gestion sécurisée des identifiants et des mots de passe	940 000
<b>Sous-total</b>	<b>2 840 000</b>
<i>Modernisation du matériel informatique des systèmes ne bénéficiant plus d'un support, de l'espace disques et des systèmes de sauvegarde</i>	
Modernisation de l'infrastructure d'hébergement sur Internet – isolation des anciennes applications Internet non sécurisées	110 000
Rationalisation et consolidation des serveurs (réduction de la consommation d'électricité et élimination du matériel informatique ne bénéficiant plus d'un support)	260 000
Mises à jour essentielles pour le stockage et la sauvegarde (remplacement des réseaux de stockage SAN, des disques et des bibliothèques de sauvegarde obsolètes)	580 000
<b>Sous-total</b>	<b>950 000</b>



<b>Coûts imputés au Compte de programmes spéciaux</b>	<b>Dollars des Etats-Unis</b>
<i>Mise à niveau des systèmes d'exploitation, des logiciels d'impression et des systèmes de messagerie électronique</i>	
Migration du système de messagerie électronique vers Microsoft Exchange (remplacement du système de messagerie ne bénéficiant plus d'un support par une approche de services)	810 000
Migration de la plate-forme serveur NetWare vers des serveurs Windows File & Print (remplacement d'un système d'exploitation ne bénéficiant plus d'un support)	590 000
<b>Sous-total</b>	<b>1 400 000</b>
<i>Consolidation des systèmes existants de partage des connaissances et fourniture d'un accès par mot de passe unique</i>	
<b>Sous-total</b>	<b>120 000</b>
<b>Total des coûts</b>	<b>6 000 000</b>

**33. La commission voudra sans doute recommander au Conseil d'administration d'autoriser le Directeur général à prélever 14,4 millions de dollars des Etats-Unis sur le Compte de programmes spéciaux 2008-09, selon les modalités décrites ci-dessus et récapitulées au paragraphe 5, et de demander à celui-ci de soumettre des propositions concernant l'utilisation des 4,2 millions restants, à la session de novembre 2011 du Conseil.**

Genève, le 16 février 2011

*Point appelant une décision:* paragraphe 33